



École FACE School
3449, rue University
Montréal (Québec) H3A 2A8
Téléphone : 514 350-8899

face.csdm.ac.ca

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 9 MAI 2017**

Étaient présents:

Direction : Annie Lamarre, directrice

Enseignantes : Marie-Ève Arseneau
Louise Blanchette
Jennifer Harriet
Julie St-Pierre

Parents : Sheena Bassani, parent CSEM
Myriam Bouroche, parent CSDM
Geneviève Dodin, parent CSDM
Andrew Edwards, parent CSDM, président du CÉ
Alyssa Kuzmarov, parent CSEM

Représentante du Service de garde : Lise Leblanc

Représentant du personnel FACE : Jacques Archambault, vie étudiante

Étaient excusés :

Joe Cacchione, parent CSDM
Anne-Karine Tremblay, parent CSDM

1. Présences et vérification du quorum par le président

Andrew Edwards constate qu'il y a quorum avec plus de la moitié des membres votants et plus de la moitié des parents présents.

Face à l'absence ou au retard répété de certains parents aux réunions du CÉ, Andrew Edwards se chargera de leur téléphoner pour leur rappeler leurs responsabilités en tant que parents élus, selon les procédures définies dans les Règles de régie interne. Il rappelle que s'il n'y pas quorum plus de trois séances de suite, la direction peut choisir de prendre le contrôle du CÉ.

À 18 h 45, Andrew Edwards ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté, est proposé par Lise Leblanc, secondée par Geneviève Dodin.

3. Accueil des visiteurs et période de questions du public

Anne Lagacé-Dowson assiste à la réunion.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 avril 2017

Une coquille est corrigée. L'adoption du procès-verbal du 11 avril est proposée par Geneviève Dodin, secondée par Jennifer Harriet. Il peut être publié sur le site de l'école.

5. Suivis au procès-verbal de la rencontre du 11 avril 2017

Voir en annexe A, le statut de chacune des actions, suite à la séance du 11 avril 2017.

Pour les actions 3 et 4, Jacques Archambault va **réfléchir aux alternatives possibles**. Si des parents se portent bénévoles également pour assurer la surveillance, ils devront d'abord se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires. Lise Leblanc rappelle qu'elle a 350 enfants à faire sortir dans la cour entre 15 h et 17 h (80 élèves de plus cette année suite à la coupure du transport scolaire), le tout en tenant compte des heures de sortie de classes des différents niveaux. Les élèves du préscolaire, 1^{re} et 2^e année inscrits au service de garde ne peuvent sortir dans la cour que de 15 h 15 à 15 h 40; ensuite, les élèves du secondaire terminent leur journée et sortent, et de 16 h 15 à 17 h, les élèves de primaire 3-6 inscrits au service de garde peuvent à leur tour sortir dans la cour.

Par ailleurs, la cour est occupée jusqu'à 15 h 10 par les groupes de **Trottibus** du service de garde Milton Parc. Sheena Bassani et Geneviève Dodin demandent pourquoi la Forêt enchantée n'est pas mise à la disposition de ces groupes, plutôt restreints, qui quittent l'école de toute façon.

Pour l'action 10, il serait intéressant d'avoir un film de promotion sur l'école prêt pour les portes ouvertes du 26 septembre.

Pour les actions 12 et 13, il est réitéré l'importance d'offrir les sorties récréatives conjointement aux élèves des deux commissions. Actuellement, il semble que les enseignants anglophones soient moins impliqués que les enseignants francophones dans l'organisation de telles sorties. Andrew Edwards rappelle que seuls les élèves méritants peuvent participer à ces sorties récréatives de fin d'année : un enseignant peut interdire la sortie à un enfant qui ne l'aurait pas mérité. Myriam Bouroche et Sheena Bassani s'insurgent sur cette question de mérite. Comment le mérite est-il défini? Par qui? Elles voient cette façon de procéder comme punitive. De plus, l'élève « non méritant » est isolé du reste du groupe, ne l'encourageant pas à s'intégrer. Myriam Bouroche, Sheena Bassani et Alyssa Kuzmarov indiquent qu'elles ignoraient ces règles. Elles demandent à ce qu'elles soient clairement définies et publicisées par l'équipe école.

6. Travaux du conseil

6.1. Transfert du fonds 4 vers fonds 9

La résolution autorisant le transfert est proposée par Lise Leblanc, secondée par Myriam Bouroche. Elle est approuvée à la majorité. Andrew Edwards et Annie Lamarre la signent en séance.

6.2. Règles de vie

Annie Lamarre indique que le Conseil étudiant a demandé des changements quant à la tenue des élèves. Elle attend présentement leurs recommandations et les rapportera aux membres du CÉ si les règles de vie doivent être modifiées en conséquence.

6.3. Projet éducatif

Annie Lamarre indique qu'elle n'a eu qu'une seule rencontre avec le CPEPE au sujet du Projet éducatif. Une deuxième rencontre est prévue fin juin et une troisième en août. La date de la première réunion avec les parents est prévue pour le 13 juin. De plus, elle rappelle que des chercheurs de l'Université Laval vont se charger gratuitement de l'analyse des questionnaires aux élèves et aux parents, dans le cadre d'un projet pilote.

Andrew Edwards qui a fréquenté l'école FACE déplore que le nombre d'élèves soit maintenant si élevé et les locaux trop étroits. Il déplore aussi la diminution du temps alloué à la classe famille qui permettait à tous les élèves, peu importe leur âge et niveau, de se connaître.

Marie-Ève Arseneau répond qu'en dix ans, l'école a connu cinq directions différentes. De plus, l'école est depuis dix ans aussi l'objet de constants travaux. Également, le MEESR et la CSDM imposent continuellement des changements auxquels l'école n'a pas le choix de se plier.

Annie Lamarre souligne que la vision de l'école (sa définition et sa mission) doit être définie dans le Projet éducatif et que tous les intervenants de l'école doivent donc participer à ce travail de réflexion sur ce qu'est l'école et sur ce qu'elle deviendra.

6.4. Calendrier 2017-2018

Annie Lamarre dépose le calendrier pour l'année scolaire 2017-2018. Andrew Edwards réitère sa demande de l'an passé, à savoir qu'il y ait une journée pédagogique après la journée de l'Halloween. Julie St-Pierre répond que la distribution des journées pédagogiques dans l'année est très difficile en raison de celles déjà imposées par la CSDM et la CSEM, en plus des deux périodes de concerts annuelles. Elle souligne que pour la première fois depuis très longtemps, il y aura une journée pédagogique en décembre.

7. Rapport du président

Suite au temps passé à discuter du Projet éducatif au point précédent, Andrew Edward reporte ce point à la prochaine réunion.

8. Rapport des parents

8.1. Comité de parents CSDM

Geneviève Dodin a assisté à la première partie de la dernière rencontre qui a essentiellement porté sur le projet d'« écoles inclusives » de la CSDM. Celle-ci souhaite augmenter les taux d'inclusion d'élèves en difficulté dans des classes régulières et envisage pour ce faire de mieux déployer les spécialistes actuellement employés dans ses écoles. Les représentants de parents ont souligné à gros traits que ces spécialistes sont *déjà* en nombre trop restreint pour couvrir les besoins, et s'interrogent donc sur les moyens que la CSDM met à disposition des écoles pour atteindre ses objectifs. La CSDM est présentement en revendication auprès du MEESR pour une augmentation de ressources en ce sens, mais



aucun des fonctionnaires présents n'a pu chiffrer les résultats escomptés. Ils sont toutefois confiants que la période des coupures est terminée. Les parents sont sceptiques. Les directions d'établissement seront invitées à l'automne 2017 à faire le bilan, avec leurs équipes-écoles, de la situation locale en termes d'inclusion.

8.2. Comité de parents CSEM

Ni Alyssa Kuzmarov ni Sheena Bassani n'ont pas pu se rendre à la dernière réunion. Ce point est donc sauté.

8.3. Rapport de l'OPP

Geneviève Dodin indique que l'OPP pourrait organiser une deuxième « fête de la rentrée », événement qui a été apprécié en septembre 2016, et que pour cela une première réunion est prévue dans les jours qui viennent afin de tester le terrain auprès des parents bénévoles : l'équipe d'organisation doit absolument être plus solide afin de ne pas « brûler » les gens. Annie Lamarre l'assure de son soutien et accueille l'initiative avec enthousiasme, au nom de l'équipe école. Geneviève Dodin explique que la formule sera sans doute allégée par rapport à 2016 (pas de scène, location de services « tout inclus » pour l'offre de nourriture, qui serait vendue à prix modiques). Elle espère que la Fondation FACE apportera un soutien financier pour la réalisation de l'événement, puisque cette année il n'y a pas de subvention de la Ville de Montréal.

Geneviève Dodin termine en indiquant qu'il y aura une conférence gratuite sur le passage de la maternelle à la 1^{re} année le 5 juin prochain, grâce aux services du CREP.

8.4. Rapport de la Fondation

Sheena Bassani indique que le protocole d'entente entre la Fondation et la CSDM n'est toujours pas signé. Elle distribue en séance la définition de chacun des fonds et des programmes.

Elle a négocié la location du film Screenagers pour 500\$. La présentation aura lieu le vendredi 16 juin et peut être reportée s'il n'y a pas assez d'inscrits. Il y aura une boîte de dons pour la Fondation.

9. Rapport du Conseil des élèves

Les élèves étant absents, ce point est passé.

10. Rapport des enseignants

10.1. Activités et sorties

Sheena Bassani demande si des profits sont faits par l'école sur les voyages car cela lui a été demandé par des parents. Annie Lamarre indique que l'école n'a pas le droit de faire des profits, exception faite de la vente de fournitures où 10% peuvent être pris. Julie St-Pierre ajoute que ce serait de toute façon impossible car les frais d'agence de voyage, d'assurances, de frais de change (pour le voyage à Boston par exemple) font en sorte que les dépenses sont très élevées.

Différentes sorties pour les groupes musicaux de l'école sont présentées (Con Brio en septembre 2017, Capital Region Music Festival à Ottawa le 22 février 2018, JazzFest à Saint-Hubert le 31 mars 2018 et MusicFest à Montréal le 6 avril 2018). Sheena Bassani indique que la Fondation pourrait peut-être soutenir ces sorties afin de couvrir le coût de 1580\$ qui revient à l'école (et est tiré des contributions

Beaux-Arts payées par les parents dans les frais de scolarité). Annie Lamarre ajoute que la Caisse populaire du Complexe pourra aussi être sollicitée à cet effet. Ces trois sorties sont proposées par Sheena Bassani, secondée par Myriam Bouroche. Elles sont approuvées à la majorité.

Pour le camp Jouvence de juin 2018, les enseignants présents déplorent le manque d'implication des enseignants CSEM, en l'absence de l'enseignante qui s'en chargeait traditionnellement. Par conséquent, la classe de 6^e année CSEM ne pourra pas y aller, car les enseignants CSDM ne peuvent prendre la responsabilité d'enfants qu'ils ne connaissent pas. Jacques Archambault indique qu'il peut peut-être accompagner le groupe de 6^e année CSEM. Marie-Ève Arseneau demande que cette situation soit présentée à *nouveau* aux enseignants CSEM, car selon elle les enseignants ils ont été sondés individuellement et en disant non de façon indépendante, n'ont peut-être pas réalisé les conséquences. Cette sortie est proposée par Lise Leblanc, secondée par Alyssa Kuzmarov et approuvée à la majorité.

Les voyages à Boston (ou Toronto, peu probable) en avril 2018, et à New York en mai 2018, sont proposées par Geneviève Dodin, secondée par Alyssa Kuzmarov et approuvés à la majorité. Le voyage en Espagne en mars 2018 est proposé par Lise Leblanc, secondé par Geneviève Dodin et approuvé à la majorité.

La sortie à Arbraska prévue pour juin 2018 est proposée par Jennifer Harriet, secondée par Geneviève Dodin et approuvée à la majorité.

11. Rapport des autres membres du personnel

11.1. Service de garde

Lise Leblanc présente la liste des sorties pour les journées pédagogiques 2017-2018. Les prix avec activité proposée varient entre 19\$ et 34\$. En moyenne, 160 enfants participent aux sorties, entre 20 et 35 élèves restent à l'école. Geneviève Dodin remarque que les journées pédagogiques sont beaucoup mieux réparties l'an prochain que cette année.

L'adoption des sorties est proposée par Myriam Bouroche, secondée par Jennifer Harriet, et approuvée à la majorité.

11.2. Personnel de FACE

Jacques Archambault s'excuse de s'être parfois exprimé de manière amère lors des réunions du CÉ alors que la nouvelle direction fait un excellent travail.

12. Rapport de la direction

Annie Lamarre fait le point sur différents dossiers :

- Un financement additionnel de 108 000\$ (annuel et récurrent sur cinq ans) vient d'être reçu de la CSDM, avec l'obligation de l'affecter à du personnel de soutien direct aux élèves. L'école choisit donc de suivre les recommandations du comité EREHDAA : un poste de surveillant, un poste de psychoéducateur et un poste d'orthopédagogue au primaire passent de temps partiel à temps plein (en sus des postes mentionnés à la réunion d'avril). Le même type de financement additionnel du côté CSEM devrait être annoncé bientôt.
- La CSDM a revu les politiques d'admission aux écoles à vocation particulière selon les lignes directrices suivantes : les critères de sélection doivent devenir publics et la maîtrise du français par

les parents ne peut plus être un critère de refus ; les élèves du personnel, les enfants d'anciens élèves ou ceux des fondateurs de l'école ne seront plus priorisés ; des efforts doivent être faits pour accueillir plus d'EHDAA ; la priorité donnée à la fratrie ne s'applique qu'à un seul ordre d'enseignement. Annie Lamarre déclare que les directeurs des trois établissements de la CSDM regroupant les deux ordres d'enseignement ont demandé que cette dernière règle, qui ne semble se justifier d'aucune façon, soit abolie. Elle indique également que la CSDM exige que les grilles de sélection lui soient envoyées en juin, ce qui sera vraisemblablement difficile. On s'interroge sur ce qui se passe si un élève à FACE est dépassé par la lourdeur du programme : Annie Lamarre explique que l'école, en vertu de son obligation de scolarisation, doit faire la preuve qu'elle met en place les ressources nécessaires pour l'aider, et que si celles-ci sont encore insuffisantes, alors seulement l'élève devrait être réorienté vers une école plus adaptée.

- Il y aura deux agendas l'an prochain : un pour le primaire et un pour le secondaire.
- Plusieurs employés quittent dont Catherine Grégoire (*définitivement?*) et un TES qui prend un congé de paternité.
- Les problèmes rencontrés par l'école lors de communications courriel envoyées aux parents est une priorité absolue à court terme, Annie Lamarre demande aux parents du CÉ de bien vouloir servir de cobayes pour une série de tests.
- La CSDM a accepté de payer les collations jusqu'à la fin de juin, pour suppléer la fondation Génération qui les fournissait jusqu'ici (environ 60 par jour) mais ne donne plus signe de vie depuis quelques semaines.
- L'aide aux devoirs offerte au secondaire ne fonctionne pas. Les modalités sont à revoir pour la rentrée. Lise Leblanc demande de recevoir la liste des enfants qui vont à l'aide aux devoirs pour être en mesure de répondre aux parents qui viennent chercher leurs enfants au service de garde et ne les y trouvent pas.
- Frais chargés aux parents : la CSDM travaille actuellement à un document (liste), selon lequel la grille sera revue, mais Annie Lamarre prévient que de nombreux coûts ne pourront pas être absorbés par l'école.

13. Rapport des sous-comités

13.1. Projet éducatif

La réunion entre l'équipe de direction et les parents est fixée au 13 juin.

13.2. Transport

Par manque de temps, ce point est remis à la prochaine réunion.

13.3. Bilinguisme

Par manque de temps, ce point est remis à la prochaine réunion.

13.4. Promotion du secondaire à FACE

En l'absence de Joe Cacchione, ce point est passé.



14. Varia

Politique sur la commandite et la publicité : Andrew Edwards rappelle que les membres du CÉ ont adopté à la majorité la Politique sur la commandite et la publicité par une résolution électronique le 4 mai 2017 avec six voix pour et dix abstentions. La version commentée du document a été envoyée au CP le 4 mai : les membres du CÉ de l'école FACE demandent entre autres des clarifications sur les limites du rôle du comité de commandites de la CSDM, ainsi que sur la question de l'application de cette nouvelle politique aux écoles seulement, ou bien également aux Fondations qui leur sont rattachées, le cas échéant.

Principes d'encadrement des coûts : Geneviève Dodin rappelle qu'avant d'adopter les grilles de coûts (fournitures, matériel, etc.), le CÉ doit énoncer des principes d'encadrement de ces coûts. L'adoption des grilles se fait ensuite en fonction du respect des principes énoncés. Annie Lamarre rappelle qu'elle participe à un comité de réflexion sur les frais exigés aux parents, mis sur pieds à la CSDM suite à la poursuite collective intentée contre les commissions scolaires de la province au titre des frais exigés par les écoles. Geneviève Dodin rajoute qu'un polo ne coûte pas 20\$ à produire, tout au plus 5\$ et se demande à qui va la marge. D'après Annie Lamarre, le fournisseur ferait une ristourne à la CSDM, mais elle se renseignera auprès de Nadine Perreault. À cet effet, Jacques Archambault indique que la CSDM a contraint les élèves de souscrire à une assurance voyage très dispendieuse alors que les élèves sont déjà assurés via leurs parents.

Les membres du CÉ demandent à Geneviève Dodin de préparer une résolution pour fins de discussion pour baliser quels coûts l'école charge aux parents pour quel type de matériel obligatoire, en regard du contexte d'une école publique. L'assemblée demande qu'elle envoie ce projet par courriel afin de pouvoir statuer à la prochaine rencontre.

Protocole contre l'intimidation : Sheena Bassani se plaint du fait que sa fille a été menacée avec un couteau exacto en classe et que l'incident n'a pas été rapporté à la direction par l'enseignant. Elle demande ce qu'il en est du protocole contre l'intimidation. Annie Lamarre répond qu'il a été signé et mis en place en 2015 et que l'équipe école fait de son mieux pour qu'il soit appliqué et respecté. Les cas particuliers **auxquels les parents n'auraient pas eu de réponse** doivent toutefois lui être rapportés. S'ils ne le sont pas par l'enseignant, c'est aux parents de le faire. **Tous les parents doivent d'abord s'adresser à la direction adjointe dans une telle situation.** Andrew Edwards rappelle toutefois que la réunion du CÉ n'est pas la place pour discuter de cas personnels, les parents représentant *la communauté* de parents.

15. Levée de la séance et prochaine séance

La levée de la séance est décrétée par Andrew Edwards à 21 h 30. La prochaine séance aura lieu le mardi 6 juin 2017.

Myriam Bouroche
2 juin 2017

ANNEXE A
LISTE D' ACTIONS SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 11 AVRIL 2017

No	Action	Responsable	Statut
1.	Partager le procès-verbal du 21 mars sur le site web de l'école	Myriam Bouroche Geneviève Dodin	Fait
2.	Répartir les items de la Liste des dossiers à suivre 2016-2017 parmi les membres du CÉ	Andrew Edwards	Fait
3.	Trouver des solutions pour mettre en œuvre la Résolution 2016-12-06-007 (appliquer plus de souplesse face à la présence des enfants dans la cour après les heures de classe)	Jacques Archambault	En cours
4.	Trouver des solutions pour mettre en œuvre la Résolution 2016-12-06-007 (accueillir les élèves à l'intérieur des murs 30 minutes avant le début des classes)	Jacques Archambault	En cours
5.	Fixer une date pour la rencontre de travail « parents » sur le projet éducatif et l'annoncer	Annie Lamarre OPP	13 juin 2017
6.	Fournir une définition écrite de chacun des fonds de la Fondation au prochain CÉ avec l'enseignant responsable de chaque fond	Sheena Bassani	Fait
7.	Fournir à Annie Lamarre des contacts, idées et protocoles possibles à la direction pour augmenter l'activité physique à l'école	Sheena Bassani	Fait
8.	Contacter le SPVM quant au problème de stationnement entre 17 h 30 et 18 h (débarcadère non respecté) et suggérer que l'heure de stationnement autorisé soit repoussée de 30 minutes	Nadine Perreault	Fait
9.	Négocier le prix de location sans vente de billet du film Screenagers et voir si cette location peut être annulée si moins de vingt parents s'inscrivent. Fixer une date de projection	Sheena Bassani	Fait
10.	Retrouver le nom et les coordonnées d'anciens élèves de l'école pour des affiches et une vidéo promotionnelles	Tous	En cours
11.	Installer une table au bal des finissants avec un formulaire de consentement pour donner ses coordonnées pour le bottin des anciens	Élèves	Au bal
12.	Offrir la sortie au Pioneer aux élèves des deux commissions dès l'an prochain	Enseignants	Fait
13.	Publiciser la résolution 2017-04-04-001 auprès des enseignants	Annie Lamarre	Fait
14.	Introduire un système de jumelage systématique entre les élèves pour l'aide aux devoirs	Équipe école	Pour 2017-18
15.	Définir des principes d'encadrement des couts chargés aux parents	Équipe école	En cours